

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-1163

présenté par

M. Molac, M. Philippe Vigier, M. Pancher, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Colombani,  
Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. François-Michel Lambert et Mme Pinel

**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Économie »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Développement des entreprises et régulations	140 000	0
Plan France Très haut débit	0	0
Statistiques et études économiques	0	0
Stratégie économique et fiscale	0	140 000
<b>TOTAUX</b>	140 000	140 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à abonder la ligne budgétaire de l'action 21 « développement du tourisme » du programme 134, grâce à un redéploiement depuis l'action 1 du programme 305.

Cette action sert notamment à financer la politique relative à l'accès de tous aux vacances et aux loisirs. Son abondement permettra de maintenir les subventions versées aux associations qui œuvrent à ce que les familles les plus démunies puissent chaque année partir en vacances. Le Gouvernement a en effet, comme en 2018, supprimé la ligne budgétaire correspondante. Pourtant, cette politique pour les familles et le rôle de mixité et d'intégration qu'elle joue est aussi un moyen de soutenir une forme de tourisme qui participe à la dynamique de nos territoires.

Il s'agit plus particulièrement d'abonder l'action 21 à hauteur de 140 000 euros, soit le montant correspondant aux subventions versées actuellement aux deux associations œuvrant dans ce secteur : « Vacances et Famille » (100 000 euros) et « Vacances ouvertes » (40 000 euros).